



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 9 avril 2024]

Date de la convocation

27 mars 2024

Date de mise en ligne

11 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 4

Votants : 28

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjointes*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Corinne DARMANI, Dominique BOYER *Conseillers*.

Absents et représentés : Christelle HARDY, Christel PALIS, Claire VILLENEUVE, Elisa GILLET

Absents : Antony MOUSSU, Daniel RIBES, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS, Thomas DOMENECH

N° 059/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Vœu du Conseil Municipal de Gaillac concernant le projet d'usine d'enrobé de Montans

Vu les délibérations de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG) en date du 20 juin 2022 et du 22 mai 2023 projetant la vente de deux parcelles de la CAGG situées à Montans au profit de la société MEP pour la construction d'une usine d'enrobage à chaud,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mai 2023 enregistrant la création de ladite usine,

Vu l'article 2121-29 du CGCT disposant que « le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local »,

Considérant les inquiétudes grandissantes des habitants des localités voisines du site concerné par le projet industriel susmentionné,

Suite aux échanges menés sur ce sujet avec les divers groupes lors des conseils municipaux du 23 janvier 2024 et du 20 mars 2024,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les demandes qui suivent :

- Solliciter le Préfet du Tarn et le Président de la CAGG pour la réalisation d'une étude indépendante sur le projet de centrale d'enrobé de Montans, incluant l'évaluation de son impact sur la santé et l'environnement,
- Demander au Préfet du Tarn et au Président de la CAGG de présenter les résultats de cette étude et d'en débattre lors d'une réunion d'information publique.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte le vœu exposé ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 10 avril 2024